

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 12
Pouvoirs : 1

Pour 12
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
30/05/2023
Date d'affichage :
12/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois,
Le six juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoit RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Madame Céline COMBAZ (pouvoir à C. CROSSMAN),
Monsieur Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2023/06/040 : Souscription d'un emprunt pour le financement des travaux du centre nordique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux de réaménagement et extension du centre nordique sis au Pont Baudin.

Il rappelle également que par délibération N° 2020/08/091 en date du 10/08/2020, le conseil municipal lui a donné délégation pour la souscription des emprunts, dans la limite de 100 000 €, pour le financement des investissements prévus au budget, cependant, dans le cas présent, le montant estimé des travaux dépasse 400 000 €.

Il expose en outre que la Commune ne disposant pas de ressources suffisantes sur le budget du site nordique/gîte pour assurer le financement, il est nécessaire de contracter un emprunt auprès d'un organisme bancaire. Il indique enfin avoir contacté plusieurs organismes susceptibles de pouvoir octroyer un prêt à la collectivité et détaille aux conseillers les différentes offres reçues.

Il informe le conseil municipal qu'au vu des réponses apportées et exposées, une offre de prêt lui paraît être la plus intéressante et adaptée, et par conséquent devrait être retenue, comme exposé ci-dessous.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de monsieur le Maire,
- **APPROUVE**, dans le principe, le projet qui lui est présenté, avec un montant estimatif des travaux établi, à ce jour, à 403 658.13 €,

- **INDIQUE** que des dossiers de demandes de subventions ont d'ores et déjà été déposées auprès de l'Etat, de la Région et du Département, pour venir en aide à la Commune dont le budget annexe « site nordique » devra supporter seul la charge desdits travaux sans possibilité d'obtenir une subvention d'équilibre de la part du budget communal,
- **APPROUVE**, dans le principe, le recours à l'emprunt, à hauteur de 500 000 € pour pouvoir financer lesdits travaux,
- **DECIDE** de demander au Crédit Agricole des Savoie, aux conditions de taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'un prêt de 500 000 euros destiné à financer les travaux précités, et dont le remboursement s'effectuera en échéances constantes sur une durée de 20 (vingt) années au taux suivant : 4.16% arrêté à la date de ce jour,
- **PREND** l'engagement toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,
- **DONNE SON ACCORD** pour que soit réglé sans mandatement préalable, par l'intermédiaire des Services du Trésor, le montant des échéances du prêt dont les caractéristiques sont indiquées ci-dessus,
- **CONFERE**, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

AINSI FAIT ET DELIBERE AU JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :
Le maire,
Guillaume VILLIBORD

